

**Département de Loir et Cher**  
Arrondissement de ROMORANTIN  
**MAIRIE DE**



Tél. : 02.54.75.15.13

Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 1<sup>er</sup> septembre à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 août 2021 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Aurélien CHAUX, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD.

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Louis PETRUS donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,  
Mesdames et Messieurs Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Carole CHARBONNIER, Aurélie POISSON,  
Madame Claire VALLA donnant pouvoir à Madame Bernadette MANDARD.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Fabienne BIGOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 11

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 26 & 31 MAI 2021**

Les comptes rendus des 26 & 31 mai 2021 n'appelant pas de remarques particulières sont approuvés à l'unanimité.

**30-ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courrier explicatif du 03 juin 2021, considérant que :

- le titre n°T-50 de l'exercice 2017, forfait ménage sur location de gîtes pour un montant de **220€**
- le titre n°T-156 de l'exercice 2017, location salle Ragot pour un montant de **320€**

restent impayés à ce jour, il convient de délibérer sur les admissions en non-valeurs de ces 2 créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- le titre n°T-50 de l'exercice 2017, forfait ménage sur location de gîtes pour un montant de **220€**
- le titre n°T-156 de l'exercice 2017, location salle Ragot pour un montant de **320€**

☞ DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **540 euros**.

☞ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

### **31-APPROBATION DU REGLEMENT DU SIAAM**

Le règlement du SIAAM, qui a été voté en juin dernier en Comité Syndical du SIAAM, a été transmis aux Membres du Conseil avec les convocations afin qu'ils puissent en prendre connaissance à leur tour et donner leur avis conformément à la réglementation en vigueur.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Approuvent le règlement du SIAAM qui peut être consulté en Mairie et au SIAAM.

### **32-APPROBATION DES MODIFICATION ET ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS**

La délibération du conseil communautaire du 30 juin 2021, qui acte la modification des articles 1 et 5 et actualise l'article A2 des statuts communautaires, a été transmise aux Membres du Conseil avec les convocations afin qu'ils puissent en prendre connaissance à leur tour et donner leur avis conformément à la réglementation en vigueur.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Approuvent la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2021, qui acte la modification des articles 1 et 5 et actualise l'article A2 des statuts communautaires.

### **33-APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS**

La délibération du conseil syndical du SIVOS du 09 juin 2021, qui acte la modification des statuts du SIVOS, a été transmise aux Membres du Conseil avec les convocations afin qu'ils puissent en prendre connaissance à leur tour et donner leur avis conformément à la réglementation en vigueur.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Approuvent la délibération du conseil syndical du SIVOS du 09 juin 2021, qui acte la modification des statuts du SIVOS.

### **34-RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LE 26 AVRIL 2021**

Conformément à la délégation confiée par délibération du 27 mai 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises depuis le 26 avril, à savoir :

☞ Travaux de voirie : Marché signé avec l'Entreprise **COLAS** La Chaussée Saint Victor pour un **montant de 17 352€ HT** (Décision n°04/2021 en date du 26 avril 2021),

- ☞ Travaux de voirie : Marché signé avec l'Entreprise **COLAS** La Chaussée Saint Victor pour un **montant de 4 452,70€ HT** (Décision n°05/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Travaux de voirie : Marché signé avec l'Entreprise **EIFFAGE** Noyers sur Cher pour un **montant de 9 020,20€ HT** (Décision n°06/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Travaux entretien de voirie : Marché signé avec l'Entreprise **EIFFAGE** Noyers sur Cher pour un **montant de 10 500€ HT** (Décision n°07/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Modification de deux portes d'entrée de gîtes : Marché signé avec l'Entreprise **TURPIN SARL** pour un **montant de 1 423,20€ HT** (Décision n°08/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Vente de matériel réformé : Marché signé avec l'Entreprise **GONNIN DURIS** 49 Avenue de la Gare 41140 Noyers sur Cher pour un **montant de 500€ net de taxes** (Décision n°09/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Achat d'une cureuse à fossé pour les services techniques : Marché signé avec l'Entreprise **GONNIN DURIS** 49 Avenue de la Gare 41140 Noyers sur Cher pour un **montant de 6 650€ HT soit 7 980€ TTC** (Décision n°10/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Alimentation EDF du cimetière : Marché signé avec l'Entreprise **RTC** rue des Aubépines 41110 Saint Aignan sur Cher pour un **montant de 7 240€ HT soit 8 688€ TTC** (Décision n°11/2021 en date du 26 avril 2021),
- ☞ Changement du rouleau palpeur sur le bras d'épareuse : Marché signé avec l'Entreprise **SEPAMAC** Villebarou pour un **montant de 951€ HT soit 1 141,20€ TTC** (Décision n°12/2021 en date du 27 avril 2021),
- ☞ Achat d'un réfrigérateur pour la cantine : Marché signé avec l'Entreprise **EXTRA** 1 rue des Aubépines 41110 Saint Aignan sur Cher pour un **montant de 1 257,14€ TTC** (Décision n°13/2021 en date du 03 mai 2021),
- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la **concession n°136** pour une durée de 50 ans, sépulture de Mme PARENT née ROUSEAU Annick et M. PARENT Claude (Décision n°14/2021 en date du 27 mai 2021).
- ☞ Fermeture d'un préau : Marché signé avec l'Entreprise **TURPIN** Châteauvieux pour un **montant de 1 950€ HT soit 2 340€ TTC** (Décision n°15/2021 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021),
- ☞ Spectacle pyrotechnique du 10 juillet 2021 : Marché signé avec l'Entreprise **PYRO-FETES** ZI des Barreliers Contres 41700 Le Controis en Sologne pour un **montant de 5 200€ TTC** (Décision n°16/2021 en date du 16 juin 2021),
- ☞ Location appartement : bail commercial dérogatoire de courte durée du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 avec l'Association **Bureaux Partagés de Mareuil** pour un **montant mensuel du loyer de 250€ Hors Charges** (Décision n°17/2021 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021),
- ☞ Réfection chaussée à la Lionnière : Marché signé avec l'Entreprise **COLAS** La Chaussée Saint Victor pour un **montant de 5 489€ HT soit 6 586,80€ TTC** (Décision n°18/2021 en date du 15 juillet 2021),
- ☞ Modification du marché chemin piétonnier : Marché signé avec l'Entreprise **EIFFAGE** Noyers sur Cher pour un **montant de 5 137,81€ HT soit 6 165,37€ TTC** (Décision n°19/2021 en date du 15 juillet 2021),
- ☞ Modification du marché chemin piétonnier – résine gravillonnée : Marché signé avec l'Entreprise **EIFFAGE** Noyers sur Cher pour un **montant de 14 396€ HT soit 17 275,20€ TTC** (Décision n°20/2021 en date du 15 juillet 2021),

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Apprentissage

Madame le Maire informe qu'un contrat d'apprentissage est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre avec un jeune entrant en CAP Jardinier Paysagiste.

### ➤ DETR 2022 – DSR 2022

Madame le Maire propose de mener une réflexion sur les projets qui pourraient faire

l'objet d'une demande de subvention DETR et / ou DSR pour 2022. Après un premier échange sont évoqués

- la restauration de la fontaine sur la place de l'église
- la remise en état complète de la « vierge du Bas Guéret » ainsi qu'une signalétique pour y accéder.

Il convient de se renseigner sur la faisabilité de ces travaux et la réflexion reste ouverte.

➤ **PLUi**

Madame le Maire indique que suite à son approbation en conseil communautaire le 30 juin dernier, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est désormais opposable sur notre commune.

➤ **SIVOS : Rentrée scolaire**

Madame le Maire passe la parole à Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN, Présidente du SIVOS, qui confirme que la rentrée scolaire se fera avec maintien des classes puisque qu'il y a 123 enfants inscrits dans le RPI pour cette rentrée 2021-2022. Elle informe des changements au sein de l'équipe enseignante et précise que suite au départ en retraite d'un agent et au non renouvellement du contrat d'un autre agent, le SIVOS a recruté 2 personnes pour cette rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU.

